

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

ONF Pays de la Loire

Octobre 2021

### **FERMETURE DE LA ROUTE FORESTIERE DE GRAMMONT**

Forêt domaniale de Bercé

**A partir du 14 octobre 2021, après information prise auprès de la commune de situation, Marigné-Laillé, et après avoir informé les acteurs engagés auprès de Bercé Forêt d'Exception lors du dernier Comité de pilotage qui s'est tenu le 22 septembre dernier, l'ONF a décidé de fermer définitivement la route forestière de Grammont en forêt domaniale de Bercé en raison du danger qu'elle représente pour les automobilistes et les motocyclistes.**

#### **LA SECURITE DE TOUS EST PRIORITAIRE**

La chaussée se dégrade de plus en plus sur la route forestière de Grammont en forêt domaniale de Bercé, longue de 4 km environ. Les conditions climatiques automnales et hivernales ne feront qu'accentuer le mauvais état de cette dernière. Cette décision a été prise pour la sécurité de tous. Cette fermeture sera définitive. Gestionnaire des forêts publiques en France, l'ONF est responsable en cas d'accident sur les routes traversant les massifs domaniaux. La circulation publique est autorisée sur certaines routes forestières uniquement pour des raisons de transit et d'accès aux sites d'accueil du public. Ces linéaires ne doivent représenter aucun danger pour les usagers. Les autres axes sont dédiés à l'exploitation sylvicole ou fermés à la circulation.

L'ONF n'a pas la compétence de gestion des routes de transit. L'entretien des routes laissées ouvertes à la circulation publique dépend donc des collaborations avec les collectivités locales, accords propres à chaque territoire.

#### **UNE FERMETURE DEFINITIVE ET DE NOUVEAUX USAGES**

La route forestière de Grammont en forêt domaniale de Bercé est un axe de circulation qui a été fermée "temporairement" depuis 2016 avec une signalétique et des aménagements qui ne suffisaient plus à dissuader les quelques automobilistes qui la parcouraient malgré les alertes aux dangers... Les nouveaux équipements seront donc plus dissuasifs pour assurer la sécurité de tous et rendre impossible le passage de cet axe. Selon les évolutions d'usages et la concertation menée avec les collectivités, différentes options pourront être envisagées, notamment sa transformation en voie douce. En attendant de nouvelles décisions stratégiques et collectives, cet axe deviendra donc non accessible aux automobilistes et aux motocyclistes. En parallèle, elle pourra bien sûr être empruntée par les cyclistes et promeneurs pour profiter d'une zone de quiétude en forêt...

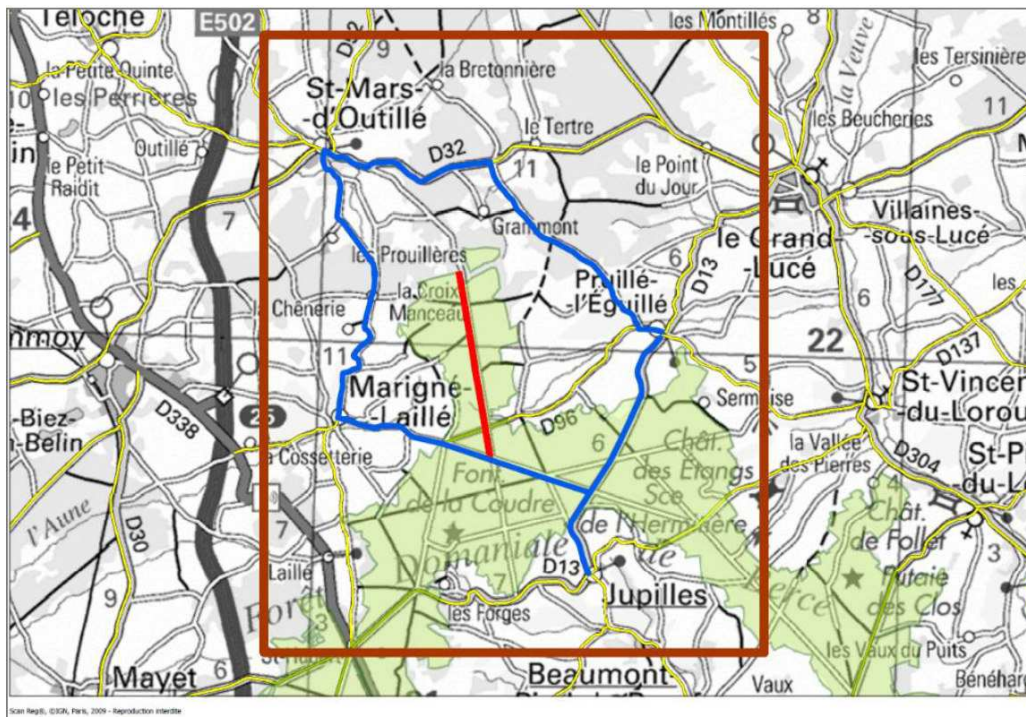
**Fermeture définitive de la route forestière de Grammont sur 4.06 km  
en rouge ci-dessous**

**Routes alternatives, en bleu ci-dessous :**

Saint-Mars d'Outillé à Jupilles, via Pruillé-L'Eguillé : 14.860 km

Saint-Mars d'Outillé à Jupilles, via Marigné-Laillé : 14 km

Pour information, AVANT fermeture, axe Saint-Mars d'Outillé à Jupilles : 12.3 km



## LES ROUTES FORESTIERES EN FORET DOMANIALES

Les routes forestières traversant les forêts domaniales françaises sont des routes privées appartenant à l'Etat qui n'ont pas vocation à être ouvertes à la circulation publique. L'ONF, premier gestionnaire d'espaces naturels en France, étend leur utilisation, en concertation avec les acteurs territoriaux, lorsque cela est possible. La garantie d'une bonne sécurité des usagers de ces routes est un préalable nécessaire. Les routes forestières sont avant tout dédiées à la gestion sylvicole : exploitation des bois et travaux forestiers. La fermeture, même ponctuelle, de ces routes est un sujet souvent épineux car leur accès est rentré dans les usages quotidiens. Pour autant, l'ONF est garant de la sécurité de tous, de la cohabitation harmonieuse des usages et usagers, et doit également être moteur sur le développement de zones de quiétude dans les forêts domaniales pour la faune notamment, mais également pour limiter les risques d'incendie. A Bercé, le massif est l'un des plus traversés de la région, avec de nombreux axes ouverts à la circulation. L'incendie d'avril 2014 et les épisodes de canicules de ces dernières années encouragent les forestiers à la plus grande vigilance. Canaliser les publics permet aux forestiers de préserver la forêt et ses richesses en limitant un étalement géographique des risques (dépôts sauvage, feux de forêt, dérangement de la faune, etc.) liés à certaines incivilités. Cela permet également un équilibre plus harmonieux entre activités sociales / sociétales et préservation de l'environnement...

**La forêt nous protège... Ensemble, protégeons-là !**

### Contact presse :

**Hervé DAVIAU, Responsable territorial 72/53, ONF Pays de la Loire**

[Herve.daviau@onf.fr](mailto:Herve.daviau@onf.fr) / 06 11 13 15 35